

LOGEMENT



- Déménagement
- Ressources pour vous aider
- Ce qu'il faut savoir



POUR OBTENIR DE L'AIDE FINANCIÈRE AU LOGEMENT, VOUS POUVEZ VISITER LE SITE WEB :
www.quebec.ca/habitation-et-logement/location/aides-financieres-au-logement

Vous pouvez consulter les différents programmes :

- Allocation-logement;
- Habitations à loyer modique (HLM);
- Supplément au loyer;
- Aide financière pour la création de logements abordables.

AUTRES CONTACTS PRATIQUES :

- www.quebec.ca/habitation-et-logement/location/droits-et-obligations-des-locateurs-et-des-locataires
- www.logisquebec.com/guide-du-locataire/le-bail-un-contrat-specifique



RESSOURCES POUR VOUS AIDER

Plusieurs ressources sont à votre disposition pour pouvoir trouver le logement répondant à vos besoins. Vous pouvez ainsi consulter :

- Les petites annonces (Kijiji.ca, Facebook Marketplace, journal L'Oie Blanche, pages ou groupes Facebook, babillards des commerces, etc.);
- Les pancartes « à louer » en parcourant les rues de la région;
- Le bottin d'hébergement de Montmagny (www.cegeplapocatiere.qc.ca) onglet *Futurs étudiants* puis *Choisir notre Cégep* et *Résidences/Hébergements*.



Vous pouvez également prendre contact avec l'équipe de la CDEMM « Montmagny Accueil » qui pourra vous accompagner dans votre recherche de logement (418 248-5985, poste 223).

DÉMÉNAGEMENT

La recherche du logement constitue l'une des premières étapes dans votre installation au Québec. Il est important de chercher un logement qui répond à vos critères (budget, superficie, emplacement géographique). La recherche de logement est souvent exigeante, surtout si on est étranger.

Chaque premier du mois, vous devrez verser un loyer à votre propriétaire équivalent à un mois entier de location. Le coût du loyer n'est pas fixe, celui-ci variant en fonction de la taille du logement, du nombre de pièces, de sa localisation, et si le chauffage, l'électricité et les meubles sont inclus ou non. Le montant du loyer dépendra également de la proximité des services. Le propriétaire du logement a la liberté de fixer le montant du loyer.



IMPORTANT

Il est très courant au Québec que les déménagements et les emménagements se fassent le 1^{er} juillet. Ainsi, les baux de location commencent généralement le 1^{er} juillet et se terminent le 30 juin. Néanmoins, il est possible d'emménager et de déménager à une autre date, mais la disponibilité en logements risque d'être plus faible.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Bail

Le bail est un contrat de location. Il engage le propriétaire à laisser vivre le locataire dans le logement en échange du paiement du loyer. La signature de ce document a des implications légales. C'est pourquoi, avant de le signer, il est important de bien comprendre toutes ses clauses et de s'assurer que tout ce qui a été convenu avec le propriétaire s'y trouve.

Le propriétaire vous demandera des informations de base (nom complet, adresse actuelle) ou d'autres informations avec votre consentement. Ne jamais fournir vos numéros d'assurance sociale (NAS), de permis de conduire ou d'assurance maladie, ni une caution ou le paiement de plus d'un mois de loyer.

Électricité

La principale source d'énergie est l'électricité. Si le logement que vous louez est de type non-chauffé et non éclairé, vous devrez vous adresser à Hydro-Québec pour vous créer un compte. Votre paiement mensuel dépendra de la taille de votre logement et de votre consommation d'énergie.

Renseignements :
www.hydroquebec.com
1 888 385-7252



Eau potable

L'eau qui sort des robinets peut être bue en toute sécurité, car elle a été traitée. Vous êtes toutefois responsable de ne pas gaspiller l'eau ou de la laisser couler inutilement. Restez à l'affût des restrictions d'arrosage ou des avis d'ébullition de votre municipalité.

Pour la connexion Internet, le téléphone et la télévision, différents fournisseurs offrent ces services. Comparez les prix et restez à l'affût des promotions.

www.planhub.ca

Ameublement

Comme les logements, des meubles et accessoires sont disponibles sur les petites annonces à bas prix ou même gratuitement. Des organismes et commerces locaux en vendent aussi. Voici une liste de magasins locaux qui offrent des meubles :

Accent Meubles Montmagny

190, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3A5
418 248-4444

Hart Montmagny

101, boulevard Taché Ouest, Montmagny (Québec) G5V 3T8
418 248-3868

Matelas Condor Ltée (Tardif Électronique inc.)

214, rue du Manoir Est, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0
418 246-5611

Assurance

Il vous est vivement recommandé de souscrire à une assurance habitation lorsque vous louez ou achetez un logement. Cette assurance permettra de vous dédommager ainsi que les logements avoisinants en cas de sinistre. Le montant de l'assurance habitation varie et dépend de plusieurs facteurs dont la taille de votre logement, sa configuration, son emplacement géographique, ou encore son ameublement. Un calcul sera effectué par votre assureur qui vous informera ensuite du montant à payer tous les mois.

Pour plus d'informations concernant le système d'assurance habitation au Québec, vous pouvez vous renseigner auprès d'Infoassurance :

www.infoassurance.ca · centreinfo@infoassurance.ca
Région de Montréal : 514 288-4321
Ailleurs au Québec : 1 877 288-4321
De 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi



Vous pouvez également prendre contact avec votre institution financière qui peut vous proposer ses services d'assurance habitation.

MONTMAGNY
accueille!

L'équipe de la CDEMM
peut vous guider dans votre démarche :
418 248-5985, poste 223



www.montmagny.com

Avec la participation financière de :

